



CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2023

L'An deux mil vingt-trois, le sept juillet, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, salle du Conseil en Mairie, sur la convocation qui leur a été donnée le trente juin deux mil vingt-trois, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, M. Jérôme LEMAIRE, Mme. Christelle BESSAGUET, Mme Odile LE CANN, M. Roger CARNOT, Mme Marie DUIGOU, M. Guy DOEUFF, Mme Annie BARRAULT, M. René PRAT, Mme Marie-José TOULLEC, M. Denis BARGUIL, Mme. Françoise MONNIER, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Olivier LE BOUETTÉ, Mme. Florence LE MEUR, M. Arnaud TAERON, M. Gaëtan PRIMA, M. Frédéric GUELTE, Mme. Anne-Laure RIGNAULT, M. Vincent BRATZLAWSKY, M. Rayan LE CALLOCH.

Etaient absents :

M. Sylvain DUBREUIL, excusé a donné pouvoir à Mme Marie DUIGOU
M. Michel LE BERRE, excusé a donné pouvoir à M. Roger CARNOT
Mme. Marie-Hélène NAVINER, excusée a donné pouvoir à Mme Marie-José TOULLEC
M. Romuald FEVRIER, excusé a donné pouvoir à M. Guy DOEUFF
Mme. Sabrina LOUIS, excusée a donné pouvoir à Mme. Christelle BESSAGUET

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.
Le Conseil Municipal a élu M. Rayan LE CALLOCH comme secrétaire.

DEL07.07.2023-033 : Modification de l'organigramme de la Commune.

L'organisation de la collectivité s'appuie sur une architecture administrative devant répondre aux exigences des services rendus à la population et au développement du territoire.

Ce système organisationnel doit permettre la réalisation de l'ensemble des missions dévolues à la collectivité et s'appuie sur une division et une organisation des tâches qui se matérialise par un organigramme.

Considérant

- le départ en retraite d'un « agent de restauration collective » en date du 5 octobre 2022,
- le départ en retraite d'un « agent d'accueil périscolaire-entretien des locaux » en date du 1^{er} juillet 2023,
- qu'il convient de pérenniser des heures de travail effectuées jusqu'alors par des agents contractuels de remplacement au sein des services « périscolaire-entretien des locaux » et « restauration collective » à compter du 1^{er} septembre 2023,
- l'ouverture d'un nouveau service à l'usager « CNI-Passeports » à compter du 1^{er} octobre 2023,
- le transfert d'un poste du service « animation » vers le service « périscolaire »,

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité social territorial du 25 mai 2023.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide de modifier l'organigramme de la collectivité qu'il suit :

Délibération adoptée à l'unanimité

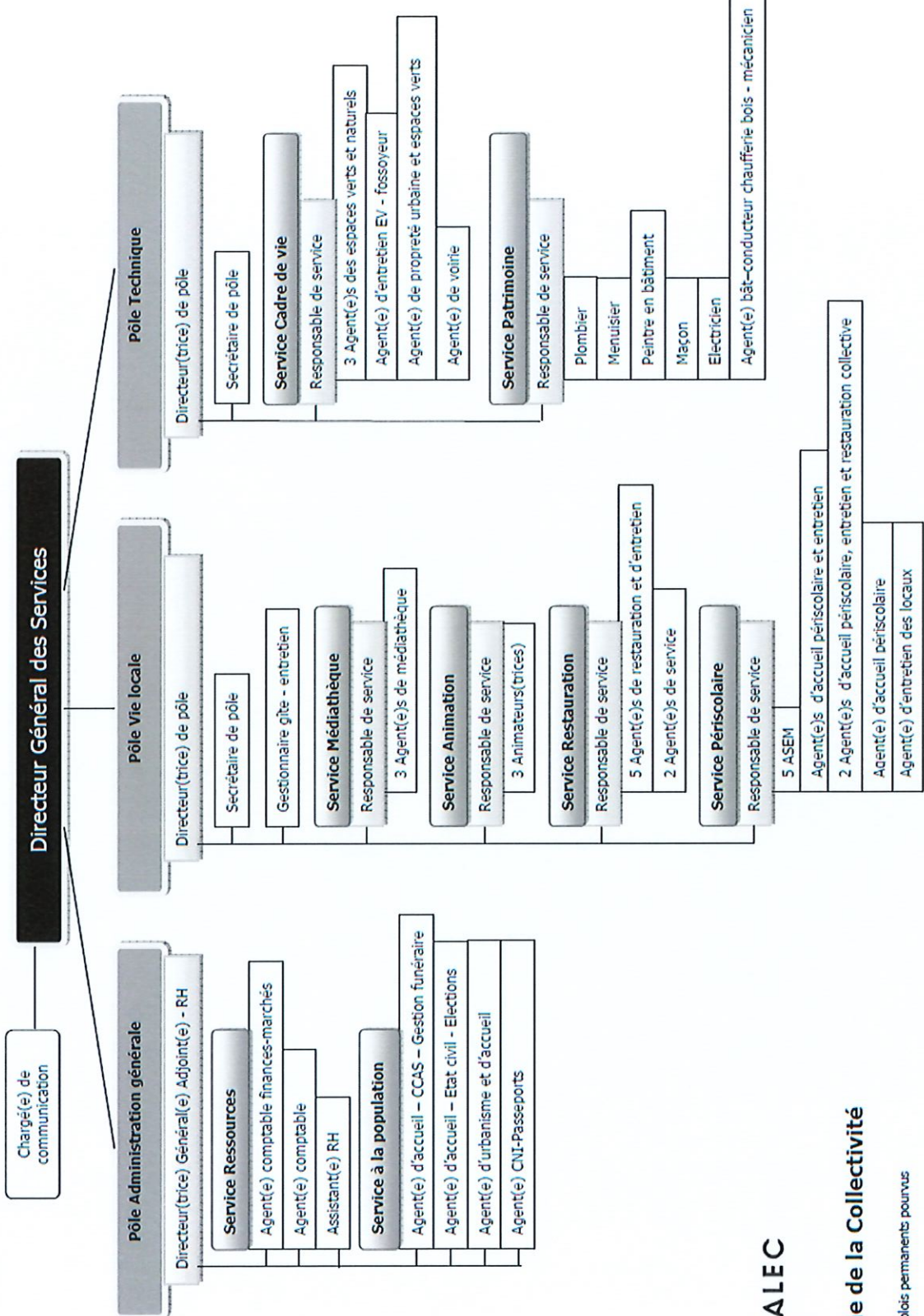
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,



Christophe LE ROUX

LE MAIRE



Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Affiché le

ID : 029-212900047-20230707-DEL07072023_033-DE



Organigramme de la Collectivité

Au 1^{er} octobre 2023 / Emplois permanents pourvus